

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le premier décembre deux mille vingt, les membres du Conseil Municipal, pour une séance du Conseil Municipal qui a lieu le sept décembre deux mille vingt, à dix-neuf heures trente.

Exceptionnellement, compte tenu de la nécessaire distanciation physique à appliquer entre les conseillers du fait de la crise sanitaire du COVID-19, cette réunion ne se tient pas dans la Maison commune mais à la Salle Espace Loire.

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 octobre 2020.
2. Actes pris dans le cadre des délégations
3. Modification des statuts du C3M
4. Point d'information sur les travaux en cours
5. Demande de subvention au Conseil départemental du Loiret pour l'aménagement du chemin du Bréau
6. Mise en sens unique de la rue de la Vieille voie

CULTURE.....

7. Maison des arts et de la création : changement de dénomination et d'organisation

FINANCES.....

8. Décision budgétaire modification n°1 du budget principal
9. Autorisation d'engager des crédits avant le vote du budget primitif 2021
10. Instauration de l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonction essentiellement itinérantes

QUESTIONS DIVERSES.....

11. Compte rendu des réunions intercommunales
12. Informations diverses
13. Questions des membres du Conseil Municipal

SÉANCE :

La séance est ouverte à 19 h 35.

Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en mémoire de Valéry GISCARD d'ESTAING, ancien Président de la République française, décédé le 2 décembre 2020.

Secrétaire de séance : Sandrine MONTIGNY

Le quorum atteint, la séance ouverte.

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 octobre 2020.

Le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal, envoyé à chacun des élus par email avec la présente note, est évoqué.

Monsieur BUBENHEIMER demande que la justification de son abstention sur la délibération instaurant la taxe d'aménagement majorée sur un secteur de la Commune soit précisée. En effet, il indique qu'il considère que cet outil est un bon outil pour financer des travaux d'aménagement, mais qu'il ne semblait pas que le chantier d'aménagement de la rue du Paré fut prioritaire et justifie une intervention rapide, d'autres voiries lui semblant prioritaire.

65. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT et autres actes qu'il a signés dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Marché de travaux pour le remplacement de fenêtres au 2^e étage de la mairie avec l'entreprise SARL Thierry située à Mareau-aux-Prés (45) pour un montant de 8 375,00 euros HT.

66. Modification des statuts du C3M

Monsieur Gérard CORGNAC expose que le syndicat d'eau C3M souhaite modifier un article de ses statuts relatif à la composition du bureau syndical, lequel prévoit encore l'obligation de désigner 4 vice-présidents. Cet article n'a pas été modifié suite au départ de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, et il est proposé de l'actualiser.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 23 voix POUR :

- d'approuver la modification des statuts du syndicat C3M telle que proposée.

TRAVAUX

Point d'information sur les travaux en cours

Monsieur Alain CHAMPENOIS informe les élus des éléments nouveaux survenus depuis le dernier conseil municipal :

- Aménagement de la piste cyclable de la rue du Stade : Les travaux débutent le 7 décembre 2020 et dureront jusqu'à mi-janvier.
- PPI Voirie : les travaux d'aménagement du chemin du Bréau se dérouleront sur le mois de février. Pendant la période des vacances scolaires, une première tranche de travaux sera réalisée sur la rue des Hauts-Bergerêts pour l'enfouissement des réseaux télécom et le déplacement de l'éclairage public.
- Réparations de la toiture de la Basilique : le chantier s'est déroulé sur la deuxième quinzaine d'octobre et a duré une semaine et demie. La réception des travaux a permis de constater que l'ensemble des réparations de toitures prévues ont été réalisées, l'entreprise a également réalisé en complément la reprise d'une noue qui fuyait au niveau de la porte du transept sud. Il a également été utilisé la nacelle pour faire le nettoyage des gouttières, y compris celles situées en haut de la nef.
- Nettoyage de l'intérieur du clocher : l'entreprise SOGEPI a réalisé les 2 et 3 décembre le nettoyage de l'intérieur du clocher pour retirer les fientes et à la révision et au remplacement des filets de protections situés sur les ouvertures qui étaient pour certains devenus inefficaces. Elle a mis en place un dispositif de piégeage des pigeons pour les prochains mois afin d'évacuer les volatiles qui gisent dans la Basilique.
- Extension du restaurant scolaire : le marché a été publié le 26 novembre 2020 pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

Monsieur Gabriel PINSARD demande des précisions concernant l'état général de la toiture de la Basilique. Monsieur le Maire répond que la charpente du toit principal est en bon état (pas d'infiltrations), il n'y aura pas d'investissements importants à prévoir dans les prochaines années. Toutefois, des campagnes de réparation des ardoises seront à prévoir, car les crochets de fixation sont usés et entraînent des glissements d'ardoises.

Monsieur Vincent MENU indique que de l'intérieur, il est très facile de déceler les trous dans la toiture et que des inspections régulières devront être réalisées.

Monsieur Vincent MENU revient sur la réussite du nettoyage du clocher de la Basilique et informe les membres du Conseil que les deux ouvertures Ouest seront à fermer.

Gabriel PINSARD avertit sur l'utilisation du grillage dit « à poule » qui n'est pas recommandé.

67. Demande de subvention au Conseil départemental du Loiret pour l'aménagement du chemin du Bréau

Monsieur Alain CHAMPENOIS rappelle que dans le cadre du programme de voirie 2020, le conseil municipal a approuvé la réfection du chemin du Bréau, de la rue des Bonshommes à la rue du Moulin, avec la création de caniveaux et de trottoirs.

Ce chantier peut bénéficier du soutien du Conseil départemental du Loiret dans le cadre de son dispositif d'aide à l'investissement des communes. Le plan de financement proposé est le suivant :

Requalification du Chemin du Bréau				
DEPENSES			RECETTES	
Objet	Dépenses HT	Dépenses TTC	Financier / Programme	Subvention
Lot VRD avec options	87 033,20 €	104 439,84 €	Conseil départemental du Loiret	43 516,60 €
			FCTVA	17 132,31 €
			Reste à financer Mairie de Cléry-Saint-André	43 790,93 €
TOTAL	87 033,20 €	104 439,84 €	TOTAL	104 439,84 €

Monsieur Vincent MENU explique la signification du fonds de compensation de la TVA.

Monsieur Olivier JOUIN constate que le Conseil départemental du Loiret finance encore de la voirie. Monsieur le Maire lui répond que le Conseil départemental du Loiret finance qu'un seul projet par an pour la Commune, et qu'il est possible de l'orienter vers de la voirie communale. Par contre, pour la réfection des routes départementales, le Conseil départemental participe. Monsieur le Maire précise que la voirie communale est très peu financée et reste à la charge des communes, les crédits régionaux ne sont pas mobilisables pour ce type de travaux, et ceux de la DETR sous conditions très strictes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 23 voix POUR :

- d'approuver le plan de financement proposé et de solliciter le soutien financier du Conseil départemental du Loiret au travers de l'appel à projet pour les investissements d'intérêt communal.

68. Mise en sens unique de la rue de la Vieille voie

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015 la commune de Cléry-Saint-André a réalisé une étude de circulation sur la commune qui avait mis en lumière que la rue de la Vieille voie, et par conséquent plusieurs routes de Saint-André, étaient utilisées pour contourner le centre-ville de Cléry et supportaient un trafic inadapté à la taille des voiries, avec des vitesses très fréquemment supérieures à la réglementation de la part d'automobilistes qui cherchaient, par ce raccourci, à gagner du temps.

Il rappelle également que l'embranchement de la rue de la Vieille voie sur la RD18, et globalement le secteur de la Bonde, est un lieu accidentogène et que les élus ont saisi à plusieurs reprises le Conseil départemental du Loiret pour obtenir une modification de cette portion de route. Le Conseil

départemental du Loiret a déjà acquis des emprises foncières pour redresser la voie sur 500 mètres environ.

La mise en sens unique de la rue de la Vieille voie était une des options proposées par le cabinet ARTER, dans un sens ou dans l'autre, par cette étude qui semblait la plus efficace. Cependant, à l'époque, en l'absence d'aménagement du chemin des Hauts-Bergerêts, ceci n'offrait pas de solution alternative aux habitants pour entrer ou sortir du hameau de Saint-André. Plusieurs autres solutions ont été étudiées mais les réunions de concertation organisées à l'époque n'avaient pas permis d'obtenir un niveau d'adhésion permettant leur mise en œuvre. Des aménagements ponctuels de sécurité ont donc été réalisés au cours des dernières années (ralentisseurs, stop...).

Aujourd'hui, force est de constater que ces aménagements ponctuels ne suffisent pas pour réduire significativement et durablement le trafic de transit dans Saint-André. Celui-ci a cru au cours des dernières années, notamment suite aux travaux de la Rue du Maréchal Foch dans le centre ville qui ont fait découvrir ce raccourci à de nombreux automobilistes. Les demandes des riverains contre la vitesse excessive des automobilistes sont nombreuses. Les contrôles de vitesse réalisés par la police municipale confirment ce danger, et mettent en lumière qu'il s'agit largement de trafic de transit : plus de 90 % des personnes verbalisées ne sont pas cléricois.

Devant la nécessité de sécuriser les rues de Saint-André, le Maire a saisi la commission Sécurité réunie 23 octobre d'une proposition de mise en sens unique sauf engins agricoles de la rue de la Vieille voie entre la RD18 et la rue des Champs Moreau, dans le sens sortant du hameau. Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission et a été mise en œuvre à titre d'expérimentation le 5 novembre 2020.

Pendant cette phase d'expérimentation, la police municipale et la Gendarmerie ont été régulièrement présentes pour rappeler la nouvelle signalétique aux usagers malencontreux, mais sans verbalisation. Des campagnes de comptage ont été réalisées à plusieurs reprises qui ont permis de constater qu'une très grande majorité de véhicule respecte la nouvelle signalisation, sans que cela ne crée un report de trafic trop important sur la rue des Hauts-Bergerêts, qui est empruntée essentiellement par les automobilistes qui doivent se rendre véritablement à Saint-André.

D'autre part, monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour améliorer la sécurité et le cadre de vie des Cléricois, des études sont en cours concernant la rénovation de la rue de la Motte, de la Place Saint-André et de la rue du Long Boyau. Ces rues sont programmées pour des travaux en accord avec le syndicat C3M en 2021 et 2022. La rue de la Perrière sera rénovée en partenariat avec la Commune de Mareau-aux-Prés. Toutes ces rues sont inscrites dans un plan pluriannuel de rénovation en faveur de la voirie pour un budget de plus de 200 000 € par an, dont un premier marché sur 2020 vient d'être signé pour la rue des Hauts Bergerêts, secteur compris entre la rue de la Poule Blanche et le carrefour à feux de Meung-sur-Loire, le Chemin du Bréau et la rue du Stade.

Une première évaluation a été réalisée lors de la commission générale du 23 novembre 2020. Fort des conclusions positives de cette réunion, il est proposé de valider les résultats de cette expérimentation en conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que pour améliorer la sécurité des cléricois, des études sont en cours pour la rénovation à court terme de la Place de Saint-André, la rue de la Motte et la rue du Long Boyau, ainsi qu'en 2022 de la rue de la Perrière en partenariat avec la commune de Mareau-aux-Prés. Il précise que le syndicat C3M travaille actuellement sur la rénovation des réseaux sous ces différentes voiries, préalable nécessaire à la réfection des rues. Il rappelle également qu'un premier marché a aussi été conclu sur l'année 2020 pour l'aménagement de la rue des Hauts-Bergerêts qui verra le jour en 2021.

Concernant la sécurisation de la RD18, Monsieur le Maire indique qu'une réunion s'est tenue le 4 décembre dernier en présence des services du Conseil départemental du Loiret, de Monsieur le Conseiller départemental Claude BOISSAY, de Monsieur CHAMPENOIS et de lui-même. Cette réunion de travail a permis d'entériner l'interdiction des poids lourds de grande longueur sur la RD18 entre Meung-sur-Loire et Cléry-Saint-André, ils seront détournés par le Pont de Beaugency.

Monsieur Jérôme VILAIN indique que lors de la commission générale, il y a eu de l'écoute, mais qu'il considère n'avoir pas été totalement entendu. Il indique n'avoir pas dit que des parents brûlaient régulièrement le feu rouge à la sortie des écoles. De plus, il souhaite réexposer trois idées. Tout d'abord, il déclare n'être pas d'accord avec la méthode qui a abouti au choix de mise en sens unique. Ensuite, au vu de la situation sanitaire, il considère qu'il faut attendre avant de pouvoir faire un constat définitif. Enfin, il souhaite un aménagement différent et pérenne de la rue de la Vieille Voie et le chemin de Champremeau pour faciliter les déplacements agricoles, piétons et cyclistes entre Saint-André et la levée. Il considère qu'il serait possible de bénéficier d'aides financières du département ou de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire pour cette liaison douce. Monsieur le Maire répond que le chemin évoqué de Champremeau est certes communal mais situé sur la commune de Mareau-aux-Prés, la frontière communale étant le Petit Ardoux. L'aménagement de celui-ci relève donc de la décision de cette commune. Monsieur Vilain indique qu'il n'en avait pas connaissance, ce qui le conduit à retirer sa demande d'aménagement. Concernant la rue de la Vieille Voie, Monsieur le Maire répond que la largeur de la voirie ne permet pas un aménagement de piste cyclable latérale.

Monsieur Jérôme VILAIN réitère sa demande de rechercher des solutions alternatives. Monsieur le Maire demande quelles sont les propositions de Monsieur Jérôme VILAIN qui aillent dans le sens de la sécurité. Il insiste sur la nécessité de répondre aux problématiques des rues de Saint-André et que c'est de sa responsabilité de Maire de protéger les habitants, et c'est ce qui fonde le caractère urgent de la décision. Monsieur Jérôme VIALIN répond qu'il a des propositions mais sans savoir si elles sont techniquement pertinentes. Il suggère que l'on attende jusqu'à la fin du confinement pour mettre en œuvre la décision de passage à sens unique car la circulation est plus faible actuellement.

Monsieur le Maire répond que cela fait déjà quatre ans que l'on discute de cette situation, il concède qu'il y a peut être moins de circulation, même si le confinement est moins respecté, mais explique que justement cette décision devait être prise en période de faible circulation pour favoriser son appropriation progressive au fur et à mesure de la reprise du trafic. Il espère que la situation reviendra rapidement à la normale pour pouvoir réaliser de nouveaux comptages. Monsieur Jérôme VILAIN indique que dans certaines villes les pistes cyclables sont représentées de façon très nette sur la chaussée. Il est conscient que cela peut nécessiter un élargissement de la voirie, des chicanes et avoir un coût. Il trouve que le sens interdit ne résout pas tout, et qu'il faut chercher d'autres solutions. Il dit aussi que souvent les véhicules agricoles peuvent circuler sur d'autres routes que sur les routes principales. Il considère qu'il y a des conflits avec le monde agricole qui veut passer par là par facilité, mais qu'il faut leur laisser le temps de faire des propositions dans le cadre d'une concertation globale.

Madame Sylvie THIERY rappelle que chaque fois qu'une voirie est refaite, les voies douces sont intégrées (route de Blois, rue de stade, chemin des ruelles, rue Ephrem Lecoœur, etc.) et que tout ceci s'inscrit dans le plan de circulation rural de la Commune. Toutefois, on ne constate pas de grands changements des habitudes de déplacements. Monsieur VILAIN reconnaît que les pistes cyclables sont aménagées et ne sont pas utilisées, dans ce cas c'est que le Conseil municipal n'a pas réussi et qu'il faut chercher une voie différente, comme consulter la population.

Monsieur Claude BOISSAY indique que suite à la réunion avec les services du Conseil départemental du Loiret, une étude sur les flux de circulation sera réalisée sur les rues du Fourneau et du Long Boyau, par Cap Loiret. Monsieur le Maire répond que cela revient à de nouvelles études pour actualiser celles d'ARTER, mais qu'il faut savoir passer des études aux décisions. Monsieur Claude BOISSAY rappelle qu'on n'élargit pas une voirie facilement, il y a des emprises foncières de voirie et

donc il faut faire des acquisitions pour s'élargir, voir démolir des bâtiments s'il n'y a pas la place. Il rappelle que cela peut coûter cher dans une commune où on a déjà développé de nombreuses liaisons douces.

Madame Sylvie THIERY rappelle que c'est une expérimentation de 6 mois, qu'il faut l'emmenner au bout pour faire le bilan. Monsieur Jérôme VILAIN réitère sa demande d'autres solutions que le sens unique et qu'on a le temps de prendre la décision et de faire de nouvelles études avant de le mettre en œuvre.

Monsieur le Maire répond que Monsieur Jérôme VILAIN s'attache aux piétons et aux vélos sur la rue de la Vieille Voie, mais que la décision du maire vise elle à protéger les habitants de Saint André et notamment ceux de la rue du Long Boyau. Monsieur le Maire rappelle que la mairie a fait une étude à 17 000 € sous le précédent mandat, ce qui avait été reproché par l'opposition à l'époque, mais que depuis cette date tous les aménagements tiennent compte de ce rapport. Monsieur le Maire cite l'exemple de la rue des Maisons rouges. Monsieur Jérôme VILAIN indique qu'aucun aménagement n'est réalisé pour que les vélos circulent correctement et en toute sécurité. Monsieur le Maire répond que c'est une zone de rencontres pour protéger les piétons et cyclistes. Monsieur Jérôme VILAIN indique que ce n'est pas respecté et qu'il faut donc revoir le marquage.

Madame Nathalie LAVAL insiste sur le fait qu'une zone à 20 km/h est une zone de rencontres entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER indique regretter de ne pas retrouver dans la délibération les éléments de langage exprimés lors de la commission générale. Il rappelle la nécessité de se pencher sur les plans de financements possibles, et notamment les dernières annonces du Premier ministre sur la ruralité et le plan de relance du comité interministériel. Monsieur le Maire répond que le plan de relance consiste simplement à cibler des enveloppes déjà existantes en les nommant « plan de relance », mais il est clair qu'il n'y a pas de crédits supplémentaires et c'est exclusivement un jeu de vases communicants. Monsieur Grégory BUBENHEIMER indique que la mairie met en place des choses dans le cadre de son obligation de moyens, et qu'elle cherche à répondre à ses obligations, même si toutes les solutions ne sont pas parfaites. Il conseille de se replonger davantage sur l'étude ARTER pour y trouver d'autres idées et des initiatives complémentaires.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER demande qu'un programme pluriannuel d'investissements en matière de voirie soit réalisé afin de cristalliser ce budget pour pouvoir l'ajuster au cours du mandat. Ce système permettrait de présenter un plan phasé des travaux de voirie, avec des échéances, qui serait expliqué lors de réunions publiques aux administrés. Il veut que soit donnée une visibilité de dix ans sur les aménagements de voirie.

Concernant, la rue des Maisons rouges, il explique que pour lui, l'étude ARTER allait plus loin dans son aménagement, en termes de sécurité, où il était prévu un sens unique. Cette solution n'était pas voulue par les habitants de la rue, elle n'a donc pas été suivie, ce qu'il trouve regrettable. Monsieur le Maire confirme cette proposition de mise en sens unique de la rue mais une majorité des riverains ne le souhaitait pas. A ce jour, les riverains et les cléricois sont satisfaits des aménagements mis en place sur ce secteur. Ce chemin est utilisé quotidiennement par les enfants qui vont au stade, et la mairie poursuit ses efforts dans ce secteur avec les travaux qui débutent demain sur la rue du Stade, pour créer la connexion sécurisée qu'il manquait entre les liaisons douces. Monsieur le Maire espère pouvoir la prolonger avec la liaison Gremillion.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER interpelle madame Sylvie THIERRY sur la piste cyclable de la route de Blois, qui devait faire l'objet d'aménagements sécurisés, mais qui ont reçus une opposition de la part des services départementaux.

Concernant les financements, monsieur le Maire indique qu'en début 2014, le plan pluriannuel d'investissements pour la voirie était de 80 000 € par an. La capacité d'investissement de la Commune a augmenté grâce aux efforts réalisés et à l'amélioration de l'autofinancement, désormais 200 000 € sont investis annuellement pour la voirie. Il indique avoir défini une liste de priorités qui seront mises en œuvre pendant le mandat. Il entend la volonté de monsieur Grégory BUBENHEIMER de vouloir faire plus, mais cela impliquerait le recours à l'emprunt, or la Commune de Cléry-Saint-André a déjà des

investissements importants, notamment pour l'extension du restaurant scolaire. En tant que vice-président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, il indique avoir des éléments de comparaisons. Il cite l'exemple de la Commune de Lailly-en-Val (nombre de kilomètres de voirie comparable à Cléry-Saint-André) qui a réalisé des études pour refaire toutes les voiries de la Commune, il faudrait emprunter 10 millions d'euros.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER explique que l'étude ARTER est très large et qualitative mais qu'il peut être possible de chercher des solutions plus économiques, avec des aménagements peu onéreux. Il cite également la nécessité d'investir dans la rue du Village, qui est dangereuse. Il reconnaît qu'il y a une succession d'actions au sein de la Commune mais que l'on ne voit pas la logique globale d'aménagement.

Monsieur Gabriel PINSARD revient sur l'aménagement de la rue des Maisons rouges. Il suggère de retirer les potelets en bois pour y mettre des jardinières béton (peu larges) à la place. Monsieur le Maire répond qu'il n'était pas favorable à l'installation de ces potelets. Concernant les jardinières, il indique qu'il tolère sur cette rue uniquement, du fait de la limitation à 20 km/h, car en cas de chocs cela est trop dangereux. Il faudra plutôt réfléchir sur l'installation de bordures.

Madame Nathalie LAVAL rappelle que la Commune de Jouy-le-Pothier a dû supprimer les jardinières qu'ils avaient à la sortie, en direction de Ligny-le-Ribault, et mettre des ralentisseurs. Monsieur Claude BOISSAY confirme que cette demande émanait des services départementaux des routes suite à de nombreux accidents.

Monsieur TELLIER précise qu'en conseil d'école, les enseignants n'ont jamais eu de remarques négatives sur cet aménagement.

Monsieur Gabriel PINSARD indique que c'est au département et aux communes concernées de gérer les conséquences de l'interdiction des grandes longueurs sur la RD18, car cela ne concerne pas la Commune. Il regrette que le Conseil départemental du Loiret soit seulement interrogé alors que la décision a été prise pour le sens unique de la Vieille Voie. Monsieur le Maire rappelle que ces deux prédécesseurs avaient écrit régulièrement au Conseil départemental sur ce sujet pour rechercher des solutions. En 2014, Monsieur le Maire avait renouvelé cette demande et il lui a été répondu que le pont de Baule solutionnerait cette problématique. Or cette solution ne sera pas mise en œuvre avant deux décennies. Monsieur le Maire avait proposé également de réutiliser la « route des carriers » qui passe à Dry, mais que ceci avait conduit à l'opposition des communes limitrophes.

Monsieur le Maire indique avoir déjà obtenu l'accord du Conseil départemental du Loiret sur l'interdiction des grandes longueurs sur la RD18, ce qui est une avancée importante.

Monsieur Olivier JOUIN indique avoir compris que la mise en sens unique de la rue de la Vieille Voie est en expérimentation, alors que dans le bulletin municipal, il lui semblait que ce soit définitif. Il précise ne pas comprendre pourquoi cela a été réalisé maintenant alors que le sujet est discuté depuis 2016. Il indique que si la décision concerne principalement la protection de la rue du Long Boyau, elle ne lui semble pas être la meilleure pour répondre aux problématiques de cette rue. Il indique qu'il n'y avait pas de caractère d'urgence à mettre en œuvre cette décision et que les administrés auraient pu être consultés.

Monsieur Olivier JOUIN demande si la rue des Hauts Bergerêts est la solution alternative à la fermeture de la rue de la Vieille Voie et craint qu'elle serve également au trafic de transits. Monsieur le Maire indique que la rue a été aménagée pour dissuader le trafic de transits. Il n'a pas de crainte : il l'emprunte régulièrement pour se rendre chez lui, et les ralentisseurs sont suffisamment efficaces pour faire respecter les 30 km/h. Des stops pourront être installés si besoin.

Monsieur Olivier JOUIN précise qu'il n'était pas contre l'étude ARTER mais qu'il proposait d'utiliser leurs propres études. Monsieur Grégory BUBENHEIMER dit que c'est faux. Monsieur Olivier JOUIN propose de continuer les comptages avec les élus. Monsieur Alain CHAMPENOIS répond que ces comptages ont été réalisés avec des membres de sa liste. Monsieur le Maire remercie les participants à cette action. Monsieur Olivier JOUIN suggère de les faire autrement en comptant les reports sur les différents carrefours de Cléry-Saint-André, sur une seule journée, toutefois cela nécessite une grande

mobilisation. Il propose de le faire une fois que la circulation sera revenue à la normale avec la fin du télétravail et du confinement. Il craint que la rue des Hauts-Bergerêts ne devienne progressivement l'habitude de passage par les automobilistes. Il demande que le bilan de l'expérimentation soit fait non pas dans six mois mais trois mois après le déconfinement. Enfin, il indique que la concertation avec tous les habitants de Saint-André et des Hauts-Bergerêts aurait dû être réalisée, ainsi qu'avec le Conseil départemental du Loiret et la gendarmerie.

Il conclut en précisant n'être pas certain que la décision prise soit une mauvaise décision, mais il souhaite réaliser de nouveaux comptages pour s'en assurer.

Monsieur le Maire propose de refaire un comptage en mai, ce qui semble suffisamment éloigné pour espérer une situation revenue à la normale. Monsieur Olivier JOUIN trouve cette date trop lointaine. Monsieur le Maire indique qu'il saura tirer les conséquences, si cela a un impact catastrophique sur le centre-ville.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 17 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Olivier JOUIN, Clarisse CAZEAUDUMEC, Jérôme VILAIN, Christelle ROMASTIN, Gabriel PINSARD, Grégory BUBENHEIMER) :

- de confirmer la décision du Maire de mettre en sens unique la rue de la Vieille Voie entre la RD18 et la rue de Champs-Moreau afin de sécuriser les habitants du secteur Saint-André et d'éviter l'importante circulation de transit sur ces dessertes locales de faibles largeurs inadaptées pour recevoir ces flux ;
- de valider la dérogation pour les engins agricoles et les cyclistes afin d'emprunter cette rue dans le sens de la RD18 vers la rue des Champs Moreau ;
- de solliciter que la pré-signalisation soit renforcée sur la RD18, 100 mètres avant le panneau sens interdit par la pose d'un panneau d'interdiction de tourner à gauche, nonobstant l'avis du Conseil départemental du Loiret jugeant cette pré-signalisation facultative, et de charger le Maire de les faire poser ;
- de charger le Maire de poursuivre les négociations engagées avec les services du Conseil Départemental du Loiret afin de sécuriser la sortie de Cléry jusqu'à la Bonde et de renouveler le vœu que soit étudiées toutes les solutions pouvant apaiser la circulation au centre bourg de Cléry, et notamment l'interdiction de la circulation sur la RD18 des transports lourds de grandes longueurs ;
- de dire qu'un nouveau point d'étape sera réalisé en conseil municipal après 6 mois de fonctionnement afin d'évaluer les effets de cette décision sur les autres axes de circulation de la commune, sur les commerces et activités de vente à la ferme du secteur.

CULTURE

69. Maison des arts et de la création : changement de dénomination et d'organisation

Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK rappelle que la municipalité a initié en 2018 un projet de résidence artistique dans le local libéré par l'office de tourisme et attenant à la salle Charlotte de Savoie. Plusieurs artistes locales y avaient installé leurs ateliers afin de proposer une activité créatrice et d'enseignement artistique sur la commune de Cléry-Saint-André.

Le format d'accueil initial en résidence artistique a évolué en 2019 sous la forme d'une intégration au sein de l'association Loisirs Détente. Pour poursuivre leur développement et pouvoir s'élargir à de nouveaux artistes, le collectif a souhaité se constituer en novembre 2020 en association indépendante appelée « Aux Alentours - Espace des Arts » dont le siège est déclaré en mairie de Cléry-Saint-André.

Cette association continuera de bénéficier du prêt gratuit de la salle dans le cadre d'une convention d'objectifs qui prévoira d'augmenter le nombre d'expositions dans la salle (au moins 4 par an) et de poursuivre les interventions auprès du Pass'Jeune, des écoles publiques et privée et de l'Arche des souvenirs ou du Relais Petite enfance. Tous ces ateliers s'effectueront à un prix forfaitaire de 30 € par heure d'intervention pour tous les artistes. L'objectif est que cette structure irrigue les pratiques culturelles locales.

A l'occasion de cette actualisation de l'organisation, il est également proposé de simplifier la dénomination du site en « Maison des Arts et de la Création », ouvrant potentiellement la voie à l'accueil d'activités plus diversifiées que les seuls arts plastiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 23 POUR :

- de valider les orientations proposées par la commission Culture pour l'usage de ce local
- d'approuver la dénomination simplifiée « Maison des Arts et de la Création ».

FINANCES

70. Décision budgétaire modification n°1 du budget principal

Monsieur Vincent MENU présente un projet de décision budgétaire modificative qui a été approuvé par la commission Finances lors de sa réunion du 24 novembre 2020.

Elle a pour objet d'ajuster les enveloppes budgétaires d'ajuster les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement, notamment en raison de la crise sanitaire et au vu des sommes notifiées à la commune pour certains produits. Les modifications sont les suivantes :

- Ajustement à la baisse de plusieurs postes de dépenses en raison de la crise sanitaire : achat de prestations, alimentation, fêtes et cérémonies, transports collectifs, catalogues et imprimés...
- Ouverture de crédits supplémentaires au compte 60628 « Autres fournitures » pour les achats liés à la crise sanitaire (gel, masques...)
- Modification de l'imputation budgétaire des cotisations URSAFF sur indemnités d'élus qui avaient été inscrites à tort en dépenses de personnel et révision de la prévision de dépenses d'indemnités d'élus ;
- Ouverture de 42 000 euros de crédits supplémentaires suite à l'augmentation décidée par le SIVU de la crèche des Marmousets de la contribution appelée des communes
- Modification du montant prévisionnel des amortissements d'immobilisation suite à la mise à jour de l'inventaire.
- Révision du montant prévisionnel de plusieurs recettes de fonctionnement au vu de la fermeture de certains services pendant la crise sanitaire (périscolaire, restaurant scolaire, Pass Jeune)
- Intégration des montants notifiés de certaines taxes et dotations
- Intégration de la réduction de loyer votée par le conseil municipal en faveur de la Villa des Bordes.

Il est proposé de procéder aux ajustements suivants concernant les investissements :

- Opération 302 – PPI Voirie communale : ouverture de crédits supplémentaires pour la réalisation du programme de voirie 2020 ;
- Opération 302 – Vidéoprotection du centre ville : crédits supplémentaires pour l'ajout d'une caméra dans la cour de la mairie afin de sécuriser les différents services qui s'y trouvent ;
- Opération 303 – Fonds de concours MC St André : ouverture des crédits pour le versement du fonds de concours au MC Saint-André alloué par le conseil municipal en juin.
- Opération 307 – Renouvellement du parc de véhicules : ouverture de crédits pour l'achat d'une remorque et d'un véhicule d'occasion pour le service Espaces verts.

Le tableau récapitulatif est joint.

Monsieur Jérôme VILAIN précise que le SIVU de la crèche s'est réuni deux fois, et que cette augmentation n'a pas été évoquée.

Madame Sylvie THIERY répond que cette décision avait été validée sous le mandat précédent, en début d'année 2020.

Monsieur Jérôme VILAIN demande d'ouvrir une discussion sur cette structure car le coût par enfant est en très forte augmentation et qu'il faut donc s'interroger sur les différents modes d'accueil possibles. Monsieur le Maire indique qu'une réunion est bien programmée entre les maires des 3 communes pour en parler. Il précise cependant que la hausse des contributions des communes est forte car c'est la variable d'ajustement du budget de la crèche, mais que cette hausse de 80 000 € des contributions des communes ne représente en réalité qu'une part mineure du budget de 1 M€ de la crèche. Il confirme être vigilant pour pouvoir continuer d'offrir ce service qui est très favorablement identifié par les familles qui viennent s'installer sur la commune. Monsieur Jérôme VILAIN demande que tous les élus sur SIVU soient associés à la réflexion. Monsieur le Maire indique ouvrir une discussion entre maires et avec la présidente du SIVU mais qu'elle sera ensuite prolongée avec l'ensemble des élus du Comité syndical.

Monsieur Gabriel PINSARD dit que l'installation de la caméra dans la cour de la mairie est une bonne idée mais fait remarquer qu'il n'y a pas d'éclairage le soir. Monsieur le Maire lui répond que c'est une caméra infra-rouge.

Monsieur Gabriel PINSARD demande pourquoi le montant des amortissements a doublé. Il est expliqué que c'est lié à l'inventaire réalisé avec l'acquisition du nouveau logiciel de comptabilité.

Madame Christelle ROMASTIN demande si la réduction de loyer en faveur de La Villa des Bordes est exceptionnelle ou si elle sera pérenne. Monsieur le Maire répond que c'est une décision exceptionnelle adoptée en mai par la précédente mandature (réduction d'un trimestre de loyer liée à la crise sanitaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 22 POUR et 1 ABSTENTION (Grégory BUBENHEIMER) :

- d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal telle que présentée.

71. Autorisation d'engager des crédits avant le vote du budget primitif 2021

Monsieur Vincent MENU rappelle qu'entre le 1er janvier et la date de vote du budget, le maire ne peut engager, liquider et mandater que les dépenses de fonctionnement, dans la limite du budget de l'année précédente, les annuités des emprunts et les dépenses d'investissement inscrites en restes à réaliser.

Le code général des collectivités territoriales permet cependant au conseil municipal d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement nouvelles, en plus des sommes restant à réaliser, dans la limite de 25 % de l'enveloppe du budget de l'année précédente, soit pour notre collectivité un plafond de $778\,480 \text{ €} \times 25 \% = 194\,620 \text{ €}$

Des besoins, notamment d'acquisitions de matériel, d'attribution de subvention pour l'aide aux façades ou d'engagement de travaux urgents, pouvant survenir d'ici le vote du budget, il est proposé d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles dans les limites suivantes

Opération	Montant 2020 (y.c. DM)	Plafond d'autorisation 2021 par anticipation
Opération 301 - Investissements en faveur des écoles et services périscolaires	185 000 €	46 250 €
Opération 302 – Investissements en faveur de la voirie et du cadre de vie	326 700 €	81 675 €
Opération 303 – Investissements en faveur du sport et de la vie associative	50 780 €	12 695 €
Opération 304 – Investissements en faveur du patrimoine et de la culture	81 000 €	20 250 €
Opération 305 – Investissements en faveur du tourisme et du développement économique	1000 €	250 €
Opération 306 – Investissements en faveur du développement durable et de l'urbanisme	52 000 €	13 000 €
Opération 307 – Investissements généraux relatifs aux autres services publics communaux	69 500 €	17 375 €
Opération 308 – Parc immobilier privé de la commune	12 500 €	3 125 €
TOTAL	778 480 €	194 620 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 22 POUR et 1 ABSTENTION (Grégory BUBENHEIMER) :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, en amont du vote du budget primitif des dépenses d'investissements nouvelles dans la limite de 25 % maximum des dépenses d'investissement du budget 2020.

72. Instauration de l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonction essentiellement itinérantes

Monsieur Thierry TELLIER informe que la commune dispose dans son parc de véhicule d'une voiture (super 5) affectée au service entretien. Elle permet aux agents de se déplacer entre les bâtiments municipaux dont ils doivent assurer le nettoyage.

Or, au cours de l'été, ce véhicule a été temporairement réaffecté aux services techniques municipaux. Les agents concernés ont donc du assurer leur déplacement avec leurs véhicules personnels. D'autre part, au vu du très faible kilométrage annuel du véhicule, son renouvellement devra être interrogé lorsqu'il sera obsolète.

La loi permet à la collectivité d'attribuer une indemnité forfaitaire pour les agents dont les fonctions sont par nature itinérantes et nécessitent des déplacements quotidiens avec leurs véhicules personnels pour se rendre sur les différents postes de travail qu'ils occupent au cours de la journée. Le montant de cette indemnité est fixé par l'autorité territoriale en fonction des postes dans la limite légale de 615 € bruts par an maximum (51,25 € bruts par mois).

Il est proposé d'instituer l'indemnité pour les agents d'entretien uniquement qui doivent, au cours d'une journée, se déplacer à plusieurs reprises sur la commune dans le cadre de leur planning. Ceci concernerait deux agents qui se déplacent quotidiennement entre la mairie, la base de loisirs et les écoles. Les agents qui utilisent leur véhicule occasionnellement pour se déplacer d'un lieu à un autre (mairie-école...) ne sont pas concernés. Les déplacements réalisés hors de la commune font quant à eux l'objet de remboursement sur justificatif et sur la base d'un barème kilométrique national.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 23 voix POUR :

- d'instituer l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonction essentiellement itinérantes en faveur des agents assurant des missions d'entretien pour la commune de Cléry-Saint-André ;
- de charger le Maire de fixer la liste des agents éligibles et d'en déterminer le montant.

QUESTIONS DIVERSES

73. Compte rendu des réunions intercommunales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- ***La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :***

Le conseil communautaire s'est réuni le 12 novembre 2020 en visioconférence, en présence de Gérard CORGNAC, Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK et Olivier JOUIN. Les principaux points à l'ordre du jour étaient la reprise en régie de la gestion des offices de tourisme et l'attribution du marché de travaux pour la construction de l'aire de grand passage de Meung-sur-Loire.

Le conseil communautaire se réunira le 17 décembre 2020 en présentiel (lieu à confirmer). La réunion suivante aura lieu le 11 février 2021. Monsieur le Maire précise le lieu, à savoir, à la Fabrique à Meung-sur-Loire.

Le bureau communautaire s'est réuni le 30 novembre 2020 en présence de Gérard CORGNAC. Il se réunira de nouveau le 25 janvier.

La conférence des maires s'est réunie le 7 décembre 2020 à Ouzouer-le-Marché en présence de Gérard CORGNAC, elle se réunira de nouveau le 1^{er} février 2020.

Plusieurs commissions se sont réunies récemment ou vont se réunir :

- 20/10/2020 (18h – Pôle technique à Beaugency) : Commission Travaux, Voirie, Bâtiments sous la présidence de Gérard CORGNAC
 - 21/10/2020 (18h – Pôle technique à Beaugency) : Commission Tourisme, Communication
 - 9/11/2020 en visioconférence : Commission Finances
 - 10/11/2020 en visioconférence : Commission Aménagement du territoire et urbanisme
 - 18/11/2020 à Baccon : Commission Environnement et assainissement
 - 24/11/2020 en visioconférence : Commission Culture et lecture publique
 - 3/12/2020 à Lailly en Val : Commission Social, Santé
 - 8/12/2020 en vision conférence : commission Finances
 - 10/12/2020 en visioconférence : Commission Petite enfance, jeunesse, scolaire
- ***Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :***

Le bureau syndical se réunira le 14 décembre 2020 en présence de Daniel ZONCA et s'est réuni de nouveau le 26 octobre 2020.

- ***Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)***

Le comité syndical s'est réuni le 3 décembre 2020 à Mareau-aux-Prés en présence d'Aurélien TARANNE et Gabriel PINSARD. L'ordre du jour portait sur l'avancement de plusieurs chantiers.

La police de l'eau a procédé au contrôle de bonne réalisation des travaux du Pont des Elus et a validé les aménagements réalisés.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

Le comité syndical se réunira le 8 décembre 2020 à Cléry-Saint-André.

Le bureau syndical s'est réuni le 30 novembre en présence de Sylvie THIERY.

- **Le Syndicat Mixte du PETR Loire Beauce :**

Le comité syndical se réunira le 15 décembre 2020 à Ouzouer-le-Marché.

Le bureau du PETR s'est réuni le 24 novembre 2020 en visioconférence.

74. Informations diverses

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 novembre 2020, 142 demandeurs d'emploi (-6 par rapport à octobre). La répartition de ces demandeurs est de 66 hommes et 77 femmes ; de 107 indemnisables et 35 non-indemnisables.

75. Questions des membres du Conseil Municipal

Monsieur Grégory BUBENHEIMER informe que suite à l'effondrement du pont de Gènes en 2019, un rapport public est sorti sur l'état des ponts en France. Il en ressort que les ponts appartenant aux collectivités territoriales sont en mauvais état. Il demande si un rapport a été réalisé sur la solidité du pont de Meung-sur-Loire. Monsieur le Maire indique c'est un pont entretenu régulièrement par le Conseil départemental du Loiret.

Monsieur le Maire informe que lors du prochain Conseil communautaire, la Communauté de communes des Terres du Val de Loire présentera son rapport d'orientations budgétaires. Sur les 1,7 millions d'euros d'investissements du budget principal, la Commune de Cléry-Saint-André sera bien représentée. En effet, les principaux projets seront l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Meung-sur-Loire, l'extension de la déchetterie de Cléry-Saint-André, l'isolation thermique du gymnase intercommunal du Val d'Ardoux et la rénovation de la chaufferie des équipements sportifs d'Ouzouer-le-Marché. Il indique que sur le budget annexe assainissement, il sera inscrit des crédits pour le détournement du secteur des Champs-Moreau en créant une nouvelle connexion de refoulement du réseau d'assainissement directe entre la Fontaine de Saint-André et le poste de relevage des Champs-Moreau, des travaux défendus activement par monsieur le Maire suite aux inondations de 2020.

Madame Christelle ROMASTIN indique la commission action scolaire se réunit la semaine prochaine et voudrait avoir des précisions sur la nature de la réunion puisque les directeurs d'écoles et les délégués des parents d'élèves y sont conviés. Monsieur Thierry TELLIER répond que c'est une réunion de travail suite à la demande écrite des deux directeurs d'écoles pour un retour à la semaine des 4 jours à la rentrée de septembre 2021.

Monsieur le Maire informe que la Commune a accueilli la semaine dernière une stagiaire de l'École des Mines. Le but de ce stage était de lui faire découvrir le fonctionnement des collectivités et le travail des élus. Cette expérience a été très enrichissante pour tous les acteurs.

Monsieur le Maire indique enfin qu'une réunion s'est tenue en mairie de Mézières-lez-Cléry, le 25 novembre pour la présentation d'une solution de très haut débit radio, à laquelle participaient Philippe de TRISTAN et Olivier JOUIN. Cette solution vise à améliorer le débit sur la commune de Mézières-

lez-Cléry et les écarts de la commune. Monsieur Olivier JOUIN remercie le département à l'initiative de cette réunion. Il indique avoir testé cette solution et dans son cas, ceci a permis un triplement du débit internet. Monsieur Philippe de TRISTAN indique pour sa part que le dispositif n'est pas opérationnel chez lui, probablement parce qu'il est hors du faisceau qui est ciblé vers Mézières-lez-Cléry. Monsieur le Maire indique qu'en raison de la crise sanitaire, le déploiement de la fibre a pris du retard et est reporté au 1^{er} semestre 2022.

Monsieur le Maire souhaite de très belles fêtes de fin d'année à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

La séance est levée à 21h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 8 février 2021 à 19h30.

Liste et numéros d'ordre des délibérations :

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 octobre 2020.

65. Actes pris dans le cadre des délégations

66. Modification des statuts du C3M

TRAVAUX

67. Demande de subvention au Conseil départemental du Loiret pour l'aménagement du chemin du Bréau

68. Mise en sens unique de la rue de la Vieille voie

CULTURE

69. Maison des arts et de la création : changement de dénomination et d'organisation

FINANCES

70. Décision budgétaire modification n°1 du budget principal

71. Autorisation d'engager des crédits avant le vote du budget primitif 2021

72. Instauration de l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonction essentiellement itinérantes

*Certifiées exécutoires après publication le et transmission en préfecture
le*

Le Maire, le

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Gérard CORGNAC		Philippe de TRISTAN	
Vincent MENU		Nathalie DUPUIS	
Sylvie THIERY		Daniel ZONCA	
Thierry TELLIER		Nathalie LAVAL	
Ludivine RAVELEAU		Claude BOISSAY	
Alain CHAMPENOIS		Olivier JOUIN	
Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK		Clarisse CAZEAUDUMEC	
Guillaume MARESSE		Jérôme VILAIN	
Michèle FROMENTIN		Christelle ROMASTIN	
Aurélien TARANNE		Gabriel PINSARD	
Sandrine MONTIGNY		Grégory BUBENHEIMER	
Véronique AIGRET			